

Cumul des fonctions en amiante sous-section 4

Durée : 35 h	1, 2, 3, 4 et 5 juin 2026	Lieu : BTP CFA 86 3 Rue de Chantejeau 86280 Saint-Benoît
-----------------	---------------------------	--

Entreprise :

Cochez la case vous concernant : ☐ Moins de 11 salariés ☐ Plus de 11 salariés

Adresse : **CP/VILLE :**

Tél (bureau/portable) : **Adresse mail :**

Code APE/NAF (4 chiffres 1 lettre) : **N°SIRET (14 chiffres) :**

Stagiaire(s) ayant le statut de : ☐ Chef d'entreprise non salarié ☐ Conjoint collaborateur ☐ Gérant non salarié

Nom : Prénom : Date de naissance :

Nom : Prénom : Date de naissance :

Stagiaire(s) ayant le statut de : ☐ Salarié ☐ Gérant salarié

Nom : Prénom : Date de naissance :

Nom : Prénom : Date de naissance :

Nom : Prénom : Date de naissance :

Nom : Prénom : Date de naissance :

Coût de la formation : 1135 € net de taxes par stagiaire

Montants à régler	Adhérents 	<u>Non Adhérents CAPEB</u> + Frais administratifs de 90 € par stagiaire *
Chef d'entreprise <u>non salarié</u> cotisant au  Après déduction de la prise en charge	0 €	90 €
Autres stagiaires	1135 €	1225 €

* Frais administratifs offerts aux adhérents CAPEB dans le cadre du Partenariat

Pour les stagiaires salariés cotisant à  : Contactez votre **CAPEB départementale** pour la demande de financement

Ce bulletin d'inscription est à renvoyer complété avec le chèque de règlement global (s'il y a lieu) à :

ARFAB - 14 Rue des Frères Lumière - 86000 Poitiers

et uniquement pour les Chefs d'entreprise Non Salariés cotisant au FAFCEA, joindre svp :

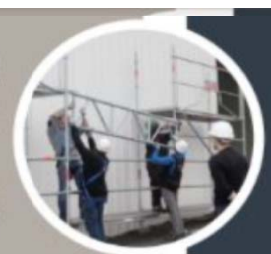
➤ une attestation **URSSAF** de contribution à la formation professionnelle (CFP) de l'année en cours

Fait à

Le

Signature et cachet de l'entreprise

En remplissant ce formulaire, j'accepte que mes informations soient utilisées exclusivement dans le cadre de ma demande et de la relation commerciale éthique et personnalisée qui pourrait en découler.



CUMUL DES FONCTIONS EN AMIANTE SOUS-SECTION 4

Objectifs de formation

- Situer ses missions, ses actions et ses responsabilités dans le cadre d'une intervention amiante sous-section 4.
- Evaluer d'un point de vue technique le risque amiante pour tout intervention sous-section 4.
- Encadrer, mettre en œuvre pour toute intervention sous-section 4 les moyens de prévention définis.
- Développer ses compétences en prévention.

Programme détaillé

- Identifier les caractéristiques et propriétés de l'amiante et ses effets sur la santé,
- Reconnaître les produits susceptibles de contenir de l'amiante (localisation, identification)
- Identifier les opérations spécifiques de l'activité exercée pouvant entraîner la libération de fibres d'amiante et les niveaux d'exposition et d'empoussièrement induits.
- Connaître les exigences en matière de prévention.
- Identifier et mémoriser les principes généraux de ventilation et de captage des poussières à la source : définition, application, transmission et contrôle de leurs applications.
- Appréhender et maîtriser les procédures recommandées pour les interventions sur des matériaux contenant de l'amiante : définition, application, transmission et contrôle de leurs applications.
- Etablir le lien et la cohérence entre les résultats de l'évaluation des risques et l'établissement du mode opératoire s'intégrant dans un plan de prévention ou un PPSPS : rédaction des méthodes de travail, des procédures opératoires adaptées au métier et à l'entreprise.
- Application des méthodes de travail, des procédures opératoires sur la plateforme de formation.

✓ **Durée: 5 jours – 35 heures**

✓ **Public visé :**

Un même travailleur assurant, au sein de l'entreprise, les fonctions relevant des catégories d'encadrement technique et/ou d'encadrement de chantier et/ou d'opérateur.

✓ **Pré-requis:**

- Maîtriser les savoirs de base, en français et mathématiques.
- Présenter un certificat d'aptitude médicale au poste de travail selon les spécifications de l'arrêté du 23 février 2012 modifié.

✓ **Animation :**

La formation est assurée par un formateur du BTP CFA 86, qualifié et expérimenté.

✓ **Moyens pédagogiques :**

- Plateaux techniques équipés de matériels professionnels. Des salles de formation adaptées aux enseignements théoriques. La mise en application pratique est réalisée sur des matériaux non amiantés.
- Nos formateurs sont issus du domaine professionnel du BTP. Ils sont à jour de leurs compétences en temps de formateur en amiante sous-section 4. Ce sont des professionnels de la formation continue et en apprentissage depuis plusieurs années.

✓ **Moyens techniques :**

- En présentiel
- Exposés, apports théoriques réglementaires et techniques, mise en situations pratiques sur la plateforme pédagogique.
- **Organisation :** partie théorique, 20 heures. Partie pratique et rédaction des procédures 15 heures.

✓ **Evaluation et sanction de la formation :**

- A l'issue de la formation, si les participants ont satisfait aux exigences des épreuves évaluatives (test de contrôle et grille d'observation individuelle des travaux pratiques), le stagiaire se verra délivrer une attestation de compétence de formation validant les acquis.
- **Fréquence du recyclage :** la formation de recyclage doit être validée dans un délai n'excédant pas 3 ans. Au-delà des 3 ans, le stagiaire devra repasser une formation préalable.